

Islam et droits de l'homme, décalage ou incompatibilité ?

Titre(s) : Islam et droits de l'homme, décalage ou incompatibilité ? / Hubert COTTEREAU CES

Auteur(s) : COTTEREAU CES, Hubert

Editeur, producteur : 2003 COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE

Autres classifications : TRAV

Note(s) : Groupe : B4

Numéro promotion : Promotion 2002-2003

Note sur la description bibliographique : I: 10è promo/ 10 L'Islam, réalités et perspectives.

Note de thèses et écrits académiques : Géopolitique

Résumé ou extrait : L'Islam est aujourd'hui partiellement compatible avec les droits de l'homme tels qu'ils ont été édictés par l'ONU. Dans son organisation politique et sociale, l'Islam les subordonne à la loi coranique et en diminue d'autant la portée universelle. Les freins sont d'ordre religieux et culturels mais aussi politiques. Le concentré de ces freins peut sans doute se résumer en deux mots : la laïcité et libre exercice de la souveraineté. Pour Charmay dans sociologie religieuse de l'Islam, l'Islam est structurellement peu compatible avec la modernité. " Comment délimiter le problème religieux dans une civilisation où droit et légalité, morale et dogme, comportement individuel et social, relation sociale et régime politique constituent un ensemble théologico-éthico normatif unique ". Il estime par ailleurs que sociologiquement et théologiquement, l'Islam constitue un système totalisant. Il affirme sa volonté à englober l'intégrité de l'existence individuelle et collective. D'où cette difficile adéquation avec la modernité telle qu'elle a été définie par Anna Arendt reposant sur la sécularisation, l'individualisme, l'universalisme et la rationalité. Pour autant, l'Islam n'est pas totalement et définitivement décalé avec les droits de l'homme édictés par l'ONU puisqu'il en reconnaît une partie et les revendique par l'élaboration de chartes ad hoc. Le problème posé ici est celui d'une conception universelle des droits de l'homme. Il est intéressant de se demander si ce ne sont pas les droits de l'homme qui pourraient pousser les Etats musulmans à adopter peu à peu la modernité. C'est pourquoi, il est raisonnable de penser qu'à terme une adéquation soit possible entre l'approche occidentale et orientale mais à la condition, qui est de taille, qu'une recherche théologique dynamique adossée au rôle d'intellectuels débouchent sur un assouplissement de la position de l'Islam et une prise en compte par le monde occidental de la spécificité musulmane. En effet, si l'Occident a la prétention de donner le la en matière de droits de l'homme, il doit par conséquent aussi être intellectuellement rigoureux et trouver une situation médiane permettant définir un noyau de droits compatible avec toutes les cultures. A l'opposé, le monde musulman doit faire l'effort de rechercher les passerelles possibles.

Sujet(s) : ISLAM

DROIT DE L'HOMME

GÉOPOLITIQUE

Adresse électronique et mode d'accès : <https://bibliotheques-numeriques.defense.gouv.fr/koha/documents/cdem/D285.pdf>